

Protégez votre patrimoine  
**et assurez l'avenir  
de vos proches**

**Assurances  
BS**

**Tisséa**

ASSURANCE TEMPORAIRE DÉCÈS



**Banque de Savoie**

[www.banque-de-savoie.com](http://www.banque-de-savoie.com)



## La protection financière de la famille, une priorité essentielle

Face à l'éventualité du décès, la protection de la famille par une démarche de prévoyance répond à une simple exigence de lucidité et de responsabilité.

La prévoyance vise à maintenir le niveau de vie de vos proches le moment venu. Elle permet également d'assurer la transmission de votre patrimoine dans les meilleures conditions, sans que celui-ci ne soit affecté par le règlement des éventuels droits de succession.

### Exemple 1

*Jacques et Brigitte R. respectivement âgés de 40 et 35 ans sont mariés depuis 14 ans sous le régime de la séparation de biens.*

*Ils ont deux enfants, Elisa 12 ans et Sébastien 9 ans. Jacques est chef d'entreprise, il a monté son affaire seul, il y a 15 ans.*

*Brigitte ne travaille pas. Les revenus du couple s'élèvent à 150 000 € par an.*

*Jacques décède brutalement, laissant son épouse et ses enfants sans aucun revenu. Prévoyant, il avait adhéré à un contrat Tisséa qui, pour une cotisation mensuelle de 139,17 €<sup>(1)</sup>, assure un capital de 1 000 000 € à Brigitte.*

***Jacques a ainsi permis à sa famille de maintenir son niveau de vie.***

<sup>(1)</sup> Cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2010 en version accident/maladie pour un non-fumeur de 40 ans.

Vous cherchez à **sécuriser l'avenir**, votre conseiller a des **réponses**.

N'est-il pas paradoxal de mieux protéger ses biens que sa famille ?

Si l'on trouve naturel de bien assurer son logement et sa résidence secondaire, consacrer un montant équivalent pour protéger sa famille des conséquences d'un décès est une démarche moins spontanée.

Comment s'assurer de maintenir, quoi qu'il arrive, le niveau de vie de la famille ?

Il est important de tenir compte des conséquences qu'un décès pourrait avoir : la vie doit continuer pour la famille, alors que les revenus chutent, que les comptes sont bloqués et que les charges mensuelles restent identiques (factures EDF, téléphone, impôts, loyer, remboursements de prêts, assurances...).

Comment être sûr que le patrimoine ne soit pas entamé par le règlement des droits de succession ?

Le recours à une assurance vie dans cette optique n'est pas toujours la réponse la plus adaptée. Encore faut-il que le capital constitué soit suffisamment important au moment du décès.

# Les atouts de Tisséa

En cas de décès par maladie ou accident, ou d'invalidité absolue et définitive, Tisséa vous offre une protection adaptée à votre situation personnelle, familiale et patrimoniale.

## Un contrat clair, souple et évolutif

C'est vous qui déterminez le capital assuré, de 150 000 € à 3 000 000 €. Selon vos besoins, vous pouvez modifier les caractéristiques de votre contrat Tisséa\* :

- **choix du (ou des) bénéficiaire(s),**
- **montant du capital,**
- **niveau de votre protection,**
- **ou encore périodicité de vos cotisations.**

\* Conformément aux conditions générales valant notice d'information du contrat

## Une protection personnalisée

Selon votre situation personnelle, vous pouvez opter pour une garantie en cas d'accident uniquement ou en cas d'accident et de maladie (pour une protection étendue).

### Exemple 2

*Charlotte C., divorcée, a une fille de 20 ans, Juliette qui fait des études de médecine et vient de s'installer seule à Paris.*

*Charlotte est chirurgien-orthodontiste.*

*Son patrimoine global est estimé à 970 000 € et se répartit essentiellement entre les biens professionnels (son cabinet dentaire) et sa résidence principale.*

*Si Charlotte venait à décéder, Juliette devrait régler 192 300 € de droits de succession : il lui serait alors difficile de financer ses études et continuer à payer son loyer.*

***En adhérant à Tisséa, avec une cotisation mensuelle de 93,33 <sup>(1)</sup>, Charlotte mettra sa fille à l'abri de tout souci financier en lui assurant un capital de 400 000 .***

<sup>(1)</sup> Cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2010 en version accident/maladie pour un non-fumeur de 45 ans.

# Les principales caractéristiques de l'offre Tisséa

## Une couverture complète

Tisséa est un contrat "temporaire décès" qui offre une protection de la famille en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive, tant au titre de la vie professionnelle que de la vie privée. Tisséa vous offre deux niveaux de protection : accident/maladie ou accident seul.

## Un capital important

Vous déterminez librement le montant de votre capital de 150 000 € à 3 000 000 €.

## Une fiscalité avantageuse

Les sommes versées à l'assuré sont exonérées d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, celles versées aux bénéficiaires du contrat en cas de décès bénéficient d'avantages fiscaux.

## Un contrat modulable

En fonction de vos besoins, vous pouvez faire évoluer les caractéristiques de votre contrat. Ainsi, vous pouvez changer ou ajouter un (ou des) bénéficiaire(s)\* ou encore modifier la périodicité de vos cotisations.



# La sécurité des vôtres mérite une rencontre

Anticiper les aléas de la vie n'est pas une chose simple. Votre conseiller Banque de Savoie saura vous écouter et construire avec vous la plus juste des protections.

**Rencontrez-le !  
L'avenir mérite bien cet entretien.**

**Anticipation de projets,  
préparation de la retraite,  
protection de la famille  
et des biens, ...  
Proche de vous,  
la Banque de Savoie  
vous apporte,  
en plus de ses produits  
et services bancaires  
et financiers,  
des solutions d'assurance  
et de prévoyance  
adaptées à votre situation.**

TISSEA est un contrat d'assurance assuré par :  
**ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE** - Société anonyme au capital social de 481 873 068,5 € - 399 430 693 RCS Paris  
Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris  
**ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE** - Société anonyme au capital social de 7 396 250 € - 352 259 717 RCS Paris  
Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris  
Ref. PUB 2014 - Avril 2010 - Ce document n'a pas valeur contractuelle, c'est un document publicitaire.



**Banque de Savoie**

6 BOULEVARD DU THÉÂTRE  
BP 30109 | 73001 CHAMBÉRY CEDEX

tél 04 79 33 93 10

[www.banque-de-savoie.com](http://www.banque-de-savoie.com)